

# 9

## LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC: BILAN ET DÉFIS

*Diane Saint-Pierre*

### RÉSUMÉ

La Politique culturelle du Québec occupe une place particulière, notamment parce que depuis un demi-siècle, l'État québécois, et ce, indépendamment du parti politique au pouvoir, a généralement convenu qu'il lui revenait d'assurer la protection et le développement de la culture québécoise. De fait, depuis la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, le Québec a maintenu, malgré des changements profonds de la société, un engagement continu en faveur des arts et de la culture. Cet engagement a commandé la mise en place d'un appareillage législatif et réglementaire, d'institutions, de politiques et de programmes qui, somme toute, ont produit des résultats des plus enviables si l'on se fie à l'augmentation des biens et services culturels, au développement des pratiques culturelles, à l'explosion culturelle et artistique des dernières décennies et au rayonnement des artistes et des créateurs et de leurs productions au Canada et à l'étranger. Mais après des décennies où l'État québécois s'est fait à la fois interventionniste et protectionniste, privilégiant surtout une politique de l'offre et de la diffusion culturelles, tout en se démarquant des autres provinces

canadiennes par l'ampleur, l'étendue et la portée de ses actions publiques en ce domaine, le voilà, comme bien d'autres États, contraint à faire face à des défis qui, outre d'être souvent communs à bien des sociétés occidentales, ont pour effet de remettre en question le modèle d'interventions publiques québécois sur le plan culturel.

## INTRODUCTION

Le Québec demeure une société singulière au sein du Canada, voire de l'ensemble nord-américain. Souvent décrit comme un « carrefour des cultures européennes et nord-américaines », le Québec est d'abord le reflet de son histoire, de sa population et de son environnement géopolitique. Constituant la plus grande des dix provinces canadiennes et la deuxième, après l'Ontario, en ce qui a trait à sa population et à son économie, le Québec est reconnu comme territoire fondateur du Canada, dont le peuplement d'origine européenne, d'abord par des colons français, remonte au premier temps de la Nouvelle-France avec la fondation de la ville de Québec en 1608. L'originalité de sa culture s'explique donc par un héritage historique et par un riche métissage culturel de sa population, après quatre siècles de cohabitation et de développement avec, en toile de fond, la conservation et la valorisation de son caractère majoritairement francophone.

La majorité des 7,6 millions de Québécois qui vivent le long des rives du fleuve Saint-Laurent sont de langue maternelle française (près de 80 % en 2006), mais à d'autres échelles, les francophones du Québec constituent de nos jours moins de 20 pour cent de la population canadienne, majoritairement anglophone, et à peine 2 pour cent en Amérique du Nord. Les quelque 788 000 Québécois faisant de l'anglais leur langue d'usage – dont 607 200 de langue maternelle anglaise – résident surtout dans la région métropolitaine de Montréal, mais se trouvent aussi dans de petites communautés à travers la province, dans les régions de Pontiac, des Cantons de l'Est, de la Gaspésie et de la Basse-Côte-Nord. Quant aux allophones, qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle, ils sont 911 900 en 2006, soit une augmentation de plus de 50 pour cent depuis le recensement de 1991 (OQLF, mars 2008). On dénombre aussi quelque 65 000 Autochtones, appartenant à dix nations, 28 000 Métis et autour de 11 000 Inuits répartis au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, territoire aujourd'hui dénommé le Nunavik.

Fortement attachée à la langue française qui fonde son originalité au sein des Amériques et dans le monde, mais aussi riche de sa diversité culturelle, la société québécoise intègre donc ses racines françaises à un héritage autochtone, puis britannique qui lui a notamment donné ses institutions politiques, tout en étant influencée par la proximité des États-Unis et par l'apport des immigrants qui contribuent à la richesse collective du Québec. Pluraliste et ouverte sur le monde, la culture québécoise s'est édifiée sur des décennies, parfois dans des rapports de force, mais aussi par la mise en place de politiques, de programmes et d'instruments visant à développer, tout d'abord, une politique de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire québécois.

Très majoritairement urbains (80 %), près de 50 pour cent des Québécois se concentrent de nos jours dans la grande région métropolitaine de Montréal (RMM), le moteur économique et culturel du Québec. C'est dans cette région et surtout sur l'île de Montréal que la part des francophones tend à décroître de façon marquée: en 1971, elle était de 61,1 pour cent; trente ans plus tard, elle avait baissé à 53,2 pour cent (Recensements du Canada, cités par Leclerc, 2010), alors qu'elle n'est plus que de 48,8 pour cent en 2006 pour la division de recensement de Montréal (Canada, Statistique Canada, 2010).

C'est donc à Montréal que l'on rencontre les plus grands défis en matière de langue française, mais aussi la plus grande diversité culturelle et linguistique: environ 80 pour cent des anglophones et, pour des raisons surtout économiques et sociales (faible présence des communautés culturelles en dehors de Montréal), près de 86 pour cent des allophones du Québec vivent dans la région métropolitaine de Montréal (OQLF, mars 2008) et s'identifient à l'une ou l'autre des quelque 120 communautés ethnoculturelles installées dans la métropole. Chaque année, depuis 2004, le Québec accueille environ 45 000 immigrants (une moyenne de 28 000 par année entre 1995 et 1999<sup>1</sup>), dont la plupart s'établissent également dans la région métropolitaine. C'est aussi dans cette région que se concentre la grande majorité des artistes, des créateurs et des travailleurs culturels ainsi que plus de 80 pour cent des organismes culturels québécois. D'ailleurs, Montréal, la métro-

---

1. Données issues du site Internet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, [En ligne], <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/>, consulté en février 2010.

pole (1,6 million d'habitants), mais aussi Québec, la capitale nationale (508 000 habitants), jouissent de statuts particuliers.

Ville cosmopolite et multiculturelle, consacrée par l'UNESCO « Capitale mondiale du livre » en 2005 et « Ville de design » l'année suivante, dotée de grands projets d'aménagement urbain et culturel, dont le Quartier des spectacles instauré en 2003, Montréal revendique également le statut de « Métropole culturelle internationale ». Berceau de la civilisation française en Amérique et ville parlementaire regroupant la majorité des ministères québécois, Québec est pour sa part axée sur le développement d'une capitale nationale consacrée « Ville du Patrimoine mondial » par l'UNESCO en 1985, ville touristique et portuaire et pôle de la Francophonie en Amérique, à laquelle s'est récemment ajoutée cette volonté de se propulser « au sommet des capitales culturelles modernes, créatives et prospères » (rencontre Québec Horizon Culture, 2009). À ces deux grandes villes québécoises, s'ajoute une diversité de régions culturelles et de capitales régionales, avec des traits distinctifs et de forts sentiments d'appartenance pour les populations qui y résident.

Ce chapitre se propose de faire le point sur la politique culturelle québécoise actuelle, en rappelant avant tout son évolution historique et ses ancrages identitaires. Les actions politiques du gouvernement du Québec expriment une légitimité avérée, pour les uns, discutable, pour les autres. Cependant, l'État s'est toujours senti en droit d'intervenir dans ce domaine déterminant pour la société québécoise. Soulignons qu'en matière de politiques culturelles, le Québec se distingue des autres provinces canadiennes, notamment en ce qui a trait à l'ampleur, à l'étendue et à la portée de ses actions publiques au fil des décennies. Ce chapitre a également pour but de mettre au jour quelques grands défis qui, au Québec comme ailleurs, confrontent ce domaine d'intervention publique. Qu'il suffise de soulever l'état des finances publiques, les changements démographiques, la diversité culturelle croissante, le recul du français, les écarts culturels croissants entre Montréal et le reste de la province, les changements technologiques et le vieillissement des infrastructures et des équipements culturels. Mais il convient dans un premier temps de rappeler les fondements de l'intervention « culturelle » publique de l'État québécois.

## 1. LES FONDEMENTS DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS DANS LA CULTURE

L'analyse des politiques culturelles permet de dégager trois grandes prémisses. D'abord, la politique culturelle n'est jamais neutre puisqu'elle reflète certaines conceptions, normes et valeurs qu'un État se fait du rôle de la culture et des arts dans la société, à une époque donnée. Puis, selon l'époque où elle voit le jour, la politique culturelle est influencée par divers déterminants sociaux, politiques, économiques et culturels qui agissent comme de véritables *modus operandi* emblématiques et identitaires. Enfin, traduisant le modèle d'organisation privilégié dans la gestion des affaires publiques en ce domaine, la politique culturelle résulte habituellement de compromis entre les orientations des actions politiques, d'une part, et les revendications d'acteurs issus très souvent des milieux de la culture et qui en sont habituellement les premiers destinataires, d'autre part.

À ces prémisses, s'ajoute un constat obligé lorsqu'il est question du Québec et de ses politiques culturelles au sein du Canada. En effet, comme province de la fédération canadienne, le Québec demeure assujéti à la Constitution de 1867 et à la répartition des pouvoirs en découlant. Bien plus, même si le Canada dispose d'une division décentralisée des pouvoirs et que les provinces ont des compétences constitutionnelles reconnues, mais de moins en moins exclusives (santé, éducation, municipalités et ainsi de suite), la culture demeure, du moins au Québec, un domaine de compétence prioritaire, quoique marqué depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle par une rivalité entre les deux paliers de gouvernement<sup>2</sup>. Ainsi, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral canadien ont toujours cherché à promouvoir leur conception de la culture: l'une québécoise et dont les ancrages historiques et les valeurs sociétales se démarquent des autres provinces et territoires canadiens; l'autre canadienne, à laquelle on associe généralement le concept de «nation-building» au Canada<sup>3</sup>. Chose certaine, contrairement aux autres provinces et territoires qui reconnaissent

---

2. C'est le cas dans le domaine de la radiodiffusion dès les années 1920 (Saint-Pierre, 2003: 92).

3. Dès les années 1960, Edwin R. Black et Alan C. Cairns (1966) observent une montée de l'affirmation des provinces canadiennes, processus qu'ils qualifient alors de «province-building», et de la difficile cohabitation avec les desseins du «nation-building».

un rôle central au gouvernement fédéral en ce domaine (Saint-Pierre, 2003, 2008; Gattinger et Saint-Pierre, 2010a), notamment en ce qui a trait à la promotion de la culture canadienne et à la politique du multiculturalisme, l'un des fondements de l'identité canadienne, le Québec met en œuvre, dès les années 1960, un programme ambitieux de défense et de promotion de la culture québécoise, d'expression française.

Avant de présenter les grandes approches qui ont progressivement structuré les rapports entre l'État québécois et la culture, il convient de souligner que l'avènement des politiques culturelles coïncide avec la conception de la notion de culture à différentes époques. Les conceptions ne sont pas pour autant exclusives ou incompatibles. On les retrouve d'ailleurs dans la plupart des pays occidentaux :

- Ainsi, on peut retracer la genèse de l'*institutionnalisation de la culture* au moment de la mise en place des premières grandes institutions culturelles nationales, souvent grâce à la philanthropie et au mécénat privé, complétés par une certaine aide de l'État. On en retrouve d'ailleurs les traces bien avant les années 1960.
- À partir des années 1960, l'idée de *démocratisation de la culture*, y compris une conception universaliste de la culture, s'imposera progressivement, en référence à une culture d'élite jugée digne d'être rendue accessible au plus grand nombre, grâce à l'action de l'État. Au cœur des interventions culturelles publiques des années 1960, cette notion sera bientôt remplacée par celle de *démocratie culturelle* qui, au contraire de la précédente, correspond à la valorisation des différentes formes d'expression culturelle et à la participation effective des communautés, au cours des années 1970-1980.
- Cette époque sera bientôt suivie par celle qui valorise l'*économie de la culture*, avec la croissance des industries culturelles et des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC), à partir des années 1980. Le marché des biens et produits culturels est considéré en fonction de son apport au PIB national. C'est aussi l'époque de la professionnalisation des acteurs culturels.

- Enfin, depuis les années 1990, l'avènement de la *diversité culturelle* reconnaît la nature des biens et services culturels comme de véritables vecteurs d'identités, de valeurs et de sens. Cependant, cette problématique de la diversité est rapidement associée au développement durable, véritable leitmotiv s'il en est un en Occident et qui incite à repenser le développement dans toutes ses dimensions, y compris la culture, considérée comme porteuse de valeurs et de sens.

Les années 1980 et suivantes sont aussi marquées par l'influence croissante du secteur privé dans la façon de gérer les *affaires culturelles*, par le rôle accru des villes et des gouvernements locaux en matière de développement culturel. À cela, s'ajoute l'emprise progressive des orientations prises par des organisations internationales et supranationales et leurs effets dans la conception même des politiques culturelles nationales et infranationales.

## 2. LES RAPPORTS TRADITIONNELS ENTRE ÉTAT QUÉBÉCOIS ET CULTURE

Malgré les risques d'une trop grande simplification, quatre grandes approches ont structuré les rapports entre l'État et la culture depuis le XIX<sup>e</sup> siècle au Québec. Ces approches successives ont été influencées par de grandes tendances économiques, sociales et culturelles de l'heure<sup>4</sup>. En premier lieu, l'approche humaniste prévaut jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Lui succèdent l'approche libérale des années 1950 et surtout 1960, puis celle qui s'articule plus spécifiquement sur l'identité nationale des Québécois et qui trouve son terrain de prédilection dans les années 1970. Enfin, l'approche néolibérale qui s'impose depuis les années 1980 tente de fournir aux décideurs politiques et aux acteurs concernés des solutions à des problèmes souvent engendrés par des décisions prises au-delà des frontières nationales et de leurs champs d'intervention.

En fait, le rappel des origines lointaines comme des événements plus récents liés à ces différentes approches est d'autant plus important qu'elles sont aussi l'occasion de souligner les interventions culturelles publiques dont les suites ont contribué à définir, au fil du temps, la

---

4. C'est dans un texte publié en 2004 que l'auteure a distingué une première fois ces approches qu'elle a développées depuis (Saint-Pierre, 2007, 2008, 2010).

spécificité culturelle du Québec, mais aussi cette volonté politique affirmée de la développer, de la soutenir et de la promouvoir.

## 2.1 Les premières initiatives en faveur de la culture et des arts

Bien qu'elle soit présente dès l'époque coloniale – c'est-à-dire bien avant l'avènement de la Confédération canadienne de 1867 – et qu'elle soit toujours tangible dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, l'*approche humaniste* est généralement associée à des pratiques de mécénat et à des projets philanthropiques, lesquels amènent les élites de la «bonne société» à intercéder en faveur de la «culture lettrée» et du «culte du beau». D'ailleurs, on peut remonter aussi loin que dans les premiers temps de la colonie française d'avant 1760 pour retracer des initiatives culturelles soutenues par des personnages clés que sont le gouverneur, des membres du clergé ou encore de hauts administrateurs coloniaux. Épris de culture et d'art, ces personnages favorisent les activités artistiques, tout en concourant à l'occasion, souvent à travers leurs passions de collectionneurs ou de bibliophiles amateurs, à la constitution des premières grandes collections muséales au pays.

L'Acte constitutionnel de 1791 créant la Chambre d'assemblée au Bas-Canada marque le début de la démocratie parlementaire au Québec. Les premières mesures législatives à caractère culturel y sont adoptées. Elles visent à reconnaître des académies de musique, des clubs et associations littéraires et des sociétés savantes, ainsi qu'à encadrer ou à soutenir des institutions culturelles issues de l'initiative privée. C'est le cas de la loi concernant l'achat d'un «lot de terre dans la Cité de Montréal [pour une] bibliothèque publique» (Statuts du Bas-Canada [S.B.-C.] 1819, c. 22), ou encore de cette autre loi visant à assurer «à sa Majesté la propriété du Musée d'histoire naturelle de Pierre Chasseur, pour l'avantage du public» (S.B.-C. 1836, c. 47). En fait, si les préoccupations des parlementaires de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont réelles en ce qui a trait à la préservation des archives coloniales et parlementaires et autres documents publics, d'autres mesures, par contre, sont moins heureuses comme la loi de 1802 approuvant la démolition des vieux murs d'enceinte de Montréal. En somme, les quelques mesures législatives en matière de culture relèvent plutôt des circonstances. Il convient cependant de souligner l'adoption, en 1832, de ce qui semble être la première loi «canadienne» sur les droits d'auteur (Acte pour protéger la propriété littéraire, S.B.-C. 1832,



c. 53). Adoptée par la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, cette loi s'étend au Haut-Canada (Ontario) en 1841, à la suite de l'union des deux Canadas (1840-1867).

À partir du régime fédéral de 1867, la plupart des mesures concernant le domaine de la culture et des arts adoptées par l'Assemblée législative de la province de Québec visent à accroître pour des raisons de prestige et de philanthropie le patrimoine archivistique, artistique, littéraire, musical et architectural de la nation canadienne-française. Au sein des cabinets politiques successifs, on trouve des hommes qui s'intéressent à la « grande » culture, aux arts, à la littérature et à la musique. Ainsi, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, le tout premier titulaire du poste de premier ministre du Québec (1867-1873) est également un romancier et un essayiste. À ces initiatives, s'ajoute un intérêt naissant pour la conservation de sites archéologiques et de vestiges patrimoniaux. À cet égard, il convient de mentionner ce rôle central joué par lord Dufferin, troisième gouverneur général du Canada (1872-1878). Ce dernier s'oppose à la démolition des fortifications de la ville de Québec, alors que des fonctionnaires locaux et la bourgeoisie commerçante proposent de raser ces vestiges considérés comme gênants pour l'expansion de la ville. Il convient également de noter un véritable engouement pour les fêtes commémoratives au cours des années 1880-1930.

Rappelant des événements marquants de l'histoire ou les réalisations de grands personnages, ces commémorations prennent la forme de grands rassemblements, souvent accompagnés de dévoilement de monuments ou de plaques souvenirs. Elles sont dues à l'initiative d'élites locales, de sociétés philanthropiques et de mécènes, appuyés par les municipalités et, dans certains cas, par l'aide des gouvernements provincial et fédéral. Les fêtes du Tricentenaire de la ville de Québec, en 1908, sont l'occasion pour les deux gouvernements – Québec et Ottawa – de s'engager dans une activité commune de commémoration, mais qui est loin d'avoir la même signification pour les Canadiens français et les Canadiens anglais. En fait, la mise en valeur du passé est associée à des stratégies d'affirmation nationale distinctes, du point de vue de Québec ou d'Ottawa. Comme le souligne l'historienne Andrée Lapointe (1993: 85), c'est à cette époque que se cristallisent ces « deux visions identitaires inégales » – ce que l'on soulignera plus tard comme le caractère biculturel du Canada –, soit celle d'une culture

d'expression anglaise, dominante, et celle d'une culture d'expression française, minoritaire.

Le début du XX<sup>e</sup> siècle correspond à la mise en place des premières institutions culturelles publiques, comme le Bureau de censure des vues animées de la province de Québec (1913), le Bureau des Archives de la Province (1920) et la Commission des monuments historiques du Québec (1922). Le gouvernement du Québec, qui subventionnait déjà l'attribution du Prix d'Europe pour les musiciens depuis 1911, crée un Conservatoire de musique à Montréal en 1942, puis à Québec deux ans plus tard. Entre-temps, diverses lois sont adoptées dans les domaines de la protection du patrimoine et des archives, des musées, de la production d'œuvres littéraires et scientifiques (1922), du cinéma (1938) et des bibliothèques publiques (1959).

À cette époque, comme d'autres secteurs d'intervention (éducation, santé et affaires sociales), celui des arts et de la culture est sous l'égide du Secrétariat de la province et d'un personnage influent: Athanase David, secrétaire de la province dans le gouvernement Taschereau (1919-1936) et qualifié «de véritable ministre des Affaires culturelles avant la lettre» (Boissonnault, 1971: 22). Il sera à l'origine de plusieurs lois majeures (monuments historiques, musées, écoles des beaux-arts) et de diverses mesures de soutien pour promouvoir la vie intellectuelle et artistique (Harvey, 2003; voir également David, 2010). Bien que la période de la Crise économique puis de la Seconde Guerre mondiale, suivie de celle particulièrement controversée du gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis (1944-1959<sup>5</sup>) soient alors moins propices à des actions publiques dans le domaine de la culture, d'autres personnages de cette époque jouent des rôles importants dans leur domaine respectif. Il en est ainsi de Jean Bruchési, sous-secrétaire (1937-1959) du temps de Duplessis et qui se décrit comme le *Santa Claus* des intellectuels canadiens-français (voir Handler, 1988<sup>6</sup>).

---

5. Duplessis fut également premier ministre du Québec de 1936 à 1939.

6. Il faut aussi souligner les contributions remarquables de certains intellectuels et fonctionnaires de l'époque, dont Oscar-Alphonse Bériau, fondateur de l'École des arts domestiques de Québec en 1929, et Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'École du meuble de Montréal entre 1935 et 1957. Gauvreau sera aussi responsable d'une vaste enquête sur l'artisanat au Québec, entre 1937 et 1944. C'est aussi le cas de Gérard Morisset, responsable de l'Inventaire des œuvres d'art du Québec, entrepris en 1937 et qui se poursuivra jusqu'à la fin des années 1960, et de l'archiviste de la province entre 1920 et 1941, Pierre-

Bref, avant le milieu des années 1950, le mot «culture», comme les premières politiques publiques qui s'y rapportent, renvoie surtout à ce qui a valeur historique (archives, patrimoine, musées, bibliothèques publiques) et à la production artistique (beaux-arts et lettres), mais aussi à ce qui peut être considéré comme des particularités de l'identité canadienne-française. Puis, le Québec des années 1960 associé à la Révolution tranquille va bientôt provoquer une véritable mutation de la référence nationale, et ce, à travers les transformations structurelles, économiques, sociétales et identitaires qui auront rapidement des conséquences majeures sur l'action politique en matière de culture et de politiques culturelles.

## 2.2 L'émergence d'un système étatique interventionniste

Directement en appui à l'émergence d'un système étatique interventionniste dans le domaine de la culture, l'*approche libérale* émerge en Occident au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans un contexte où les notions de droit culturel et de démocratisation de la culture transcendent de plus en plus les interventions des gouvernements. Au Québec, cette approche ne se manifeste qu'à compter des années 1960, alors que l'État se modernise et intervient de manière intensive dans l'économie et dans le domaine social et culturel. Privilégiant une politique de l'offre et de la diffusion culturelles, le gouvernement du Québec adhère à cette notion de démocratisation qui correspond à ce modèle plus centralisé de développement qui fonde les politiques culturelles et qui s'oriente bientôt vers le soutien à la création, le développement d'infrastructures de production et de diffusion, la promotion de la fréquentation des œuvres par le plus grand nombre et la professionnalisation des activités culturelles.

Au Québec, cette approche jette les bases des interventions gouvernementales projetées dès les années 1950 et qui seront bientôt liées à la question nationale. C'est notamment à la suite des travaux de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels<sup>7</sup>

---

Georges Roy. Il en est de même des Albert Tessier et Maurice Proulx dans le domaine du cinéma; voir Poirier (2007).

7. La mise sur pied de cette commission québécoise s'inscrit dans la foulée des travaux de la Commission royale d'enquête sur le développement des arts, des lettres et des sciences du Canada (commission Massey, 1949-1951), instaurée par le fédéral et boudée par le gouvernement et l'*establishment* francophone

(commission Tremblay), créée en 1953, que plusieurs idées sont énoncées dans le domaine de la culture et qui se concrétiseront quelques années plus tard dans ce qui sera alors qualifié, pour le Québec, de Révolution tranquille. Déposé en 1956 et recommandant une plus grande autonomie provinciale, le rapport Tremblay contient aussi un important volet culturel qui insiste sur la nécessité d'accroître le soutien financier aux institutions culturelles déjà existantes et de créer divers organismes, dont un conseil des arts, des lettres et des sciences. Malgré le peu de réceptivité du premier ministre Duplessis, plusieurs idées se retrouvent par la suite dans des documents rédigés par le Parti libéral du Québec<sup>8</sup>, alors dirigé par Georges-Émile Lapalme (1950-1958), en prévision des élections de 1956, puis de celles de 1960.

Fort de l'élection provinciale de l'équipe libérale de Jean Lesage en 1960 et de l'apport de toute une génération de penseurs, d'intellectuels, de responsables politiques et administratifs qui contribuent à un important courant de changements, le Québec pose dès lors un problème politique délicat à l'ensemble canadien dont l'une des solutions réside dans l'affirmation culturelle et identitaire. Pour prendre cette place qui lui revient, le Québec se tourne vers un allié de taille, la France (voir Saint-Pierre et Thuriot, 2006; voir aussi Bastien, 2004). Les influences de la France se concrétisent d'abord avec la création du ministère des Affaires culturelles (MAC) au Québec en 1961, soit à peine deux ans après la création de son vis-à-vis français, alors sous l'égide d'André Malraux. Ce geste n'est pas anodin et témoigne d'une volonté certaine du gouvernement Lesage d'intervenir dans le domaine de la culture, mais surtout du premier titulaire de ce ministère, Georges-Émile Lapalme, qui en avait lui-même proposé la création en 1956, soit au moment où l'idée circulait aussi en France (Poirrier, 2004: 304).

---

du Québec qui s'opposent alors à cette intrusion dans des champs de compétence qu'ils considèrent de niveau provincial. Par contre, des recommandations issues de cette commission fédérale au sujet de la diffusion des arts, des lettres et des sciences, de l'aide financière aux universités, de la création d'une bibliothèque nationale et du Conseil des arts du Canada seront d'un apport majeur à la politique culturelle canadienne naissante.

8. Soit dans *Le Parti Libéral: sa doctrine, ses buts, son programme* - «LAPALME au pouvoir!» (1956) et *Le Programme du Parti libéral du Québec* (1960). Sur cette période et sur les premières années du MAC, consulter ces incontournables: Lapalme (1971, 1973) et Frégault (1976).

Avec cette loi créant le ministère des Affaires culturelles, le Québec mettait en place une structure pour promouvoir l'identité nationale des Canadiens français, devenue par la suite l'identité québécoise. À l'origine, les politiques du ministère s'emploient surtout à rendre accessible la culture d'élite à l'ensemble de la population, dans cette perspective préconisée par Malraux. Dans les faits, malgré plusieurs initiatives ambitieuses, le bilan de l'action publique en matière de culture des années 1960 reste mitigé en raison de budgets limités et des velléités du gouvernement Lesage dans ce domaine (Lapalme, 1971, 1973; Frégault, 1976). C'est dans le but de modifier cette situation de «parent pauvre» de la culture dans les priorités gouvernementales que le deuxième titulaire du MAC, Pierre Laporte, commande une vaste étude qui aboutit au *Livre blanc de la culture* (Québec, MAC, 1965). S'articulant autour de la notion d'identité culturelle, cet énoncé sera relégué aux oubliettes.

Les années 1960 qui voient donc émerger un système étatique interventionniste sont alors consacrées à l'organisation du ministère des Affaires culturelles, à la création et à la structuration de ses directions, services et programmes ainsi qu'au déploiement national et international de certaines activités et représentations. À ses débuts, le nouveau ministère regroupait divers services ou organismes culturels hérités du Secrétariat de la province en plus d'en avoir créé de nouveaux<sup>9</sup>. Il convient de souligner plus particulièrement la mise sur pied de l'Office de la langue française en 1961 et du Conseil des arts du Québec en 1962<sup>10</sup>. Viendront s'ajouter le Service du Canada français d'outre-frontières (1963), le Service de la coopération avec l'extérieur (1966), la Direction générale de l'immigration (1966) et Radio-Québec (1968), une télévision d'État.

Entre-temps, le MAC commence à assumer une certaine présence dans les régions: d'abord avec l'ouverture d'un bureau permanent à Montréal, puis avec la mise sur pied de cinq bureaux régionaux

---

9. Mentionnons le Bureau des archives créé en 1920, la Bibliothèque Saint-Sulpice, ouverte en 1915, la Commission des monuments historiques, créée en 1922, le Conservatoire de musique et d'art dramatique, institué en 1942, et le Musée provincial, ouvert en 1933.

10. Organisme essentiellement consultatif qui disparaîtra quelques années plus tard et à ne pas confondre avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), créé en 1992.

d'aménagement culturel (Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Québec). Signe de l'effervescence de l'époque et de l'élargissement de la mission du ministère au cours de cette décennie, quelque 670 employés en constituent déjà les effectifs en 1969-1970 (Québec, MAC, 1970: *Rapport annuel 1969-1970*: 65). Mais alors que le ministère des Affaires culturelles et aussi celui de l'Éducation contribuent de façon importante aux transformations de la société québécoise, deux autres ministères qui incluent une dimension culturelle voient le jour à la fin des années 1960: celui de l'Immigration (1968) devenu par la suite le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1981) et le ministère des Communications (1969), lequel sera intégré à celui de la Culture en 1994.

D'autre part, de tous les gestes internationaux que pose le premier ministre Jean Lesage, la création, à l'automne 1961, de la Délégation générale du Québec à Paris s'avère marquante, même si cette idée de développer des relations avec l'étranger ne semble pas nouvelle en soi<sup>11</sup>. En fait, même si le pouvoir de signer des traités avec des pays étrangers relève du gouvernement fédéral, rien n'interdit aux provinces d'agir dans certaines limites sur la scène internationale. À cet égard, la volonté politique d'affirmation nationale du Québec sur la scène internationale va s'appuyer sur un principe énoncé en 1965 par le vice-premier ministre du Québec et ministre de l'Éducation d'alors, Paul Gérin-Lajoie, soit: l'extension internationale des compétences constitutionnelles des provinces canadiennes, notamment en matière de gestion des ressources naturelles, de santé, d'éducation et de culture. Le ministre justifiait ainsi sa position lors d'une allocution aux membres du Corps consulaire de Montréal, en 1965:

Le Québec n'est pas souverain dans tous les domaines: il est membre d'une fédération. Mais il forme, au point de vue politique, un État. Il en possède tous les éléments: territoire, population, gouvernement

---

11. Alors que le ministère canadien des Affaires extérieures vient d'être créé (1909), le premier ministre du Québec, Lomer Gouin (1905-1920), appuie l'idée d'une représentation consulaire du Québec en Belgique et en France (Canada, Fonds du ministère des Affaires étrangères, Politique étrangère. Relations avec la France III. 1911-1918). Pour une histoire des relations internationales du Québec, voir Paquin et autres (2006). De son côté, le premier ministre libéral du Québec, Adélard Godbout (1939-1944), a créé le Bureau du Québec à New York et songeait même à faire de même à Paris, mais la Seconde Guerre mondiale l'empêcha de mener ce projet à terme (Harvey, 2008: 114).

autonome. Il est, en outre, l'expression politique d'un peuple qui se distingue, à nombre d'égards, des communautés anglophones habitant l'Amérique du Nord. Le Québec a, sur ce continent, sa vocation propre. [...] Il est l'instrument politique d'un groupe culturel distinct et unique dans la grande Amérique du Nord (Extrait de l'allocation du ministre Paul Gérin-Lajoie, cité dans Québec, SAIC, 1999: 16).

Fort de ce principe connu sous le nom de « Doctrine Gérin-Lajoie » et défendu depuis par les gouvernements québécois successifs<sup>12</sup>, le premier ministre Lesage signe dès 1965 deux premières ententes franco-québécoises en matière d'éducation et de culture, un geste sans précédent dans la diplomatie canadienne. Relevant directement du MAC depuis sa création en 1963, le Service du Canada français d'outre-frontières travaille, pour sa part, à créer, à maintenir et à développer des liens avec les minorités francophones des Amériques, à la suite d'ententes de coopération culturelle signées avec la France, l'Ontario, la Louisiane, le Massachusetts, etc.

Que conclure des années 1960 qui voient s'affirmer la Révolution tranquille, si ce n'est que cette décennie exprime une volonté politique sans équivoque de la société québécoise de prendre en main, non seulement son développement économique et social, mais aussi son développement culturel et son rayonnement à l'étranger.

### 2.3 Une politique culturelle d'abord axée sur l'identité nationale des Québécois

Au cours des années 1970, une troisième *approche* s'impose. Marquée par une plus grande politisation des rapports sociaux, cette approche met *l'accent sur l'identité nationale des Québécois*, comme le rappelle un rapport annuel du MAC:

La conception nouvelle que l'on se fait de la culture et la situation toute particulière de la collectivité québécoise nécessitent un réexamen des objectifs fondamentaux du ministère, parce que ceux qui étaient formulés dans la loi de 1961, tout en demeurant valables, s'avèrent trop limitatifs en regard des exigences présentes. [...] La culture représente [...] l'ensemble des signes, des modèles, des comportements et même des règles qui permettent à une société de se reconnaître et de se définir.

---

12. En outre, cette position a sans doute été influencée par des discussions qui ont alors cours à l'UNESCO en matière de coopération culturelle.

[...] Il nous faut développer au maximum nos valeurs propres, nos traits caractéristiques, en bref tout ce qui nous fait différents (Québec, MAC, 1975, *Rapport annuel 1974-1975* : 9-10).

L'État québécois se présente donc comme le « maître d'œuvre » du développement culturel et le protecteur de la culture canadienne-française qui, depuis la fin des années 1960, s'est mutée en « culture québécoise ». Sans délaisser le champ de la culture instituée généralement associée à la culture d'élite, l'intérêt s'élargit à la culture populaire traditionnelle et à la culture de masse. Cette ouverture témoigne de la diversification des goûts et des pratiques, mais aussi des changements de société liés à l'élévation du niveau de vie, de la scolarisation, ainsi qu'aux changements en rapport avec le milieu de travail et des loisirs.

Avec la parution du Livre vert du ministre libéral Jean-Paul L'Allier, *Pour l'évolution de la politique culturelle du Québec* (1976), on ambitionne de « rénover la politique culturelle du Québec et [de] multiplier les budgets qui y sont consacrés » (Québec, MAC, 1976 : 100). Pour ce faire, on recommande un élargissement des pouvoirs, des responsabilités et des ressources financières du MAC, tout en dénonçant sa « marginalisation » et son incapacité à s'imposer jusqu'alors « comme la conscience culturelle de l'État » :

Marginal, le ministère des Affaires culturelles s'est, avec les années, refermé sur lui-même. Il semble avoir renoncé petit à petit à intervenir, si jamais il l'a voulu, auprès des autres ministères, des institutions et organismes publics afin de les amener à respecter dans leur propre champ d'action les principales contraintes inhérentes à la protection et au développement de la vie culturelle québécoise (*idem* : 95).

Le Livre vert du ministre L'Allier est rendu public peu de temps avant le changement de gouvernement avec l'élection du Parti québécois en 1976. Il est bientôt suivi par le Livre blanc du ministre Camille Laurin, intitulé *La politique québécoise du développement culturel* (1978). À travers ce nouvel énoncé de politique, on convie les Québécois à un véritable « projet de société » en adoptant une conception élargie et englobante de la culture – considérée dans un sens anthropologique plutôt que dans un sens traditionnel plus restreint en référence à l'art et à la littérature. La culture est considérée comme « milieu de vie » qui englobe « l'ensemble de l'existence » (Québec, Ministère d'État au Développement culturel, 1978 : 9). Cette approche associée



à l'identité nationale met l'accent sur les symboles, les idées et les valeurs de la société québécoise, tout en réhabilitant la «culture populaire», considérée comme la production culturelle de l'ensemble de la population. On l'associe notamment à l'artisanat, au folklore et au patrimoine. C'est pourquoi l'État investit davantage dans le domaine de l'archéologie et dans celui des biens culturels. Des centres d'interprétation, des sites et des parcs historiques sont aussi inaugurés, alors que se multiplient les centres culturels et les salles de spectacles. Mais cette décennie est aussi caractérisée par l'adoption de plusieurs lois qui créent ou encadrent des institutions culturelles nationales<sup>13</sup>.

Enfin, les années 1970 correspondent à l'époque des grandes offensives en matière de droits linguistiques – qui culminent avec l'adoption de la *Charte de la langue française* (loi 101) en 1977 – ainsi qu'à plusieurs initiatives visant à faire contrepoids à celles du gouvernement fédéral dans le domaine de la culture. C'est dans ce contexte que le gouvernement péquiste de René Lévesque décide de créer en février 1977 un ministère d'État au Développement culturel, regroupant ainsi sous son égide les ministères à vocation culturelle, soit les Affaires culturelles, l'Éducation, les Communications, le Loisir et l'Immigration. Camille Laurin assume dès lors cette fonction qui, même si elle n'implique pas de responsabilités administratives, contrairement aux ministères sectoriels, a été conçue dans le but d'assister le Conseil exécutif dans l'élaboration des grandes politiques gouvernementales.

Le tournant des années 1980 annonce cependant des changements majeurs dans les rapports entre l'État et les acteurs de la société civile. Le milieu culturel en sera également affecté sans pouvoir les contrôler.

---

13. Mentionnons les lois concernant la Société de radiodiffusion du Québec (1970), le Grand théâtre de Québec (1971), le Musée des beaux-arts de Montréal (1972), la Société de développement des industries de la culture et des communications (1978), l'Institut québécois de recherche sur la culture (1979) et le Centre de conservation et de restauration du Québec (1979). On met aussi en place des conseils régionaux de la culture-CRC (1978), à savoir des organismes autonomes et sans but lucratif représentant les différents éléments culturels de leur région.

## 2.4 Les industries culturelles comme secteur stratégique de développement

L'*approche néolibérale* est la quatrième approche à structurer les rapports entre l'État et la culture. Associé aux gouvernements de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et de Ronald Reagan aux États-Unis, le néolibéralisme émerge au tournant de la décennie 1980 pour s'étendre à l'échelle mondiale par la suite. Cette idéologie considère que l'État doit jouer un rôle moindre dans l'économie et dans la société, d'où une remise en question des principes et des politiques de l'État-providence<sup>14</sup>. Dès lors, l'État n'apparaît plus comme l'acteur central, mais plutôt comme un acteur parmi d'autres, aux côtés de l'entreprise privée et des divers organismes issus de la société civile. Outre le fait de promouvoir une administration publique de petite taille et un recours aux forces du marché, les mesures gouvernementales généralement privilégiées sont la libéralisation des échanges, la déréglementation, la privatisation, la décentralisation et la sous-traitance des services gouvernementaux, les réductions des impôts et du déficit et, enfin, l'équilibre budgétaire.

Dans le domaine plus spécifique de la culture, l'approche néolibérale va tendre à intégrer plus fortement les secteurs jusque-là distincts de la culture et de l'économie sous le chapeau des industries culturelles (voir Gattinger et Saint-Pierre, 2010b). L'accroissement des dépenses culturelles publiques s'accompagne de nouvelles croyances économiques quant aux vertus d'une saine gestion des activités culturelles. De plus, le nombre d'emplois culturels croîtra en importance. Fondées sur un juste équilibre entre les capacités de l'État et ses responsabilités, les décennies 1980 et 1990 sont aussi celles qui correspondent à la consécration des festivals et autres manifestations culturelles développées par les médias et les industries culturelles.

Un événement majeur qui symbolise les changements survenus en ce domaine correspond au Sommet sur les industries culturelles du Québec, tenu en 1978. À cette époque, malgré des développements

---

14. Au Canada, au niveau fédéral, l'adoption du néolibéralisme sera associée au gouvernement conservateur de Brian Mulroney (1984-1993) et à sa politique de réduction du déficit budgétaire, aux coupes dans les politiques sociales et culturelles ainsi qu'à la signature des accords de libre-échange en 1988 (ALE), puis en 1993 (ALENA).

fort appréciables dans certains secteurs, comme le cinéma, l'édition du livre et la musique, les industries culturelles québécoises souffraient de sous-financement. Pour résoudre ce problème, le gouvernement du Québec fait adopter, en 1978, une loi créant la Société québécoise de développement des industries culturelles (SODIC). Avec la création de cette société d'État autonome (principe du *arm's length* britannique), il s'agissait de donner à ce secteur alors en pleine expansion des moyens financiers comparables à ceux des autres secteurs économiques, à savoir des capacités d'emprunt, des garanties de prêts, des rabattements d'intérêts, etc. Liés au projet économique mis de l'avant par le Parti québécois, porté au pouvoir deux ans plus tôt, les objectifs de la SODIC sont clairs:

- 1) assurer le maintien sous contrôle québécois des entreprises culturelles qui sont susceptibles de passer entre les mains de firmes étrangères;
- 2) rapatrier entre les mains de Québécois la plus grande part possible des industries de production et de distribution des produits culturels;
- 3) favoriser le développement d'entreprises culturelles québécoises d'envergure internationale; et enfin 4) favoriser la création et l'implantation de nouvelles entreprises québécoises (extrait de Fournier, Bélanger et Painchaud, 1978: 15).

Dès le début des années 1980, le gouvernement du Québec délaisse son super ministère d'État au Développement culturel et adopte des programmes plus opérationnels, orientés en fonction des secteurs de haute technologie, tels que la câblodistribution dans les années 1980, puis la télévision par satellite et l'autoroute de l'information, à compter des années 1990. Ces secteurs étaient alors considérés comme compétitifs dans le contexte de la mondialisation et de l'ouverture de nouveaux marchés. Par ailleurs, le gouvernement adopte aussi des programmes destinés aux municipalités, aux régions, aux grandes institutions culturelles ainsi qu'aux créateurs et aux artistes. C'est dans ce contexte que le gouvernement met sur pied la Commission parlementaire sur le statut socio-économique de l'artiste et du créateur, dont les travaux aboutissent à l'adoption de lois sur le statut professionnel des artistes et leurs conditions d'engagement en 1987 et en 1988. Cette décennie est aussi celle où le MAC procède à une réorganisation administrative de plusieurs de ses services et déconcentre plusieurs programmes.

Dès 1982, un plan est élaboré pour régionaliser une partie de la gestion culturelle, alors que l'autre partie est confiée à un réseau de

sociétés d'État. Des organismes sont créés, tels la Régie du cinéma et l'Institut québécois du cinéma. Des modifications apportées à la *Loi sur les biens culturels* en 1985 habilite les municipalités à protéger des immeubles ou des sites patrimoniaux. D'autres lois connaissent des modifications importantes dans le domaine du cinéma, des archives et des musées nationaux. Quant à la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) et à la Société générale du cinéma (SGC), respectivement créées en 1982 et en 1983, elles sont fusionnées en 1987 pour devenir la Société générale des industries culturelles (SOGIC).

De son côté, le ministère des Affaires culturelles – devenu le ministère de la Culture, en 1992, puis de la Culture et des Communications, en 1994 – est délesté graduellement de plusieurs de ses dossiers, longtemps considérés comme vitaux – tels que la langue française, l'immigration, les relations internationales, le soutien aux créateurs, aux artistes et aux organismes culturels – au profit d'autres ministères et organismes publics. Il en sera de même des activités du secteur des industries culturelles avec la création de la SODIC en 1978, devenue par après la SODICC, puis la SOGIC et, enfin, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), depuis 1994.

Le début de la décennie 1990 est, par ailleurs, caractérisé par des changements importants dans les interventions culturelles du Québec, dont l'un des principaux demeure l'adoption de la *Politique culturelle du Québec* en 1992. Élaborée et mise en œuvre dans un contexte fort particulier, celui du débat constitutionnel déchirant<sup>15</sup>, cette politique a des visées précises. Elle se propose d'abord de dépasser le champ sectoriel du seul ministère des Affaires culturelles afin d'associer plus d'une vingtaine de ministères et de sociétés d'État, une ambition caressée depuis le Livre vert du ministre L'Allier et ses successeurs. Dans le même ordre d'idées, cette politique voulait réviser en profondeur les modes d'intervention publique dans le domaine de la culture en transformant la vocation du MAC, jusque-là axée sur la gestion, en un ministère désormais responsable des grandes orientations en culture du gouvernement du Québec. Puis, il s'agissait de décentraliser le soutien aux arts en créant le Conseil des arts et des lettres du Québec

---

15. Rapatriement de la Constitution en 1982, sans l'accord du Québec, suivi des échecs des accords de Meech (1990) et de Charlottetown (1992) (voir Brouillet, 2005).

(CALQ), ce bras séculier (*arm's length*) réclamé depuis quarante ans par certains milieux artistiques. Enfin, aux niveaux local et régional, et dans un contexte de partage accru des responsabilités, la politique ouvrait la porte à un partenariat avec les municipalités pour assurer le développement culturel<sup>16</sup>.

En plus de tous les objectifs ambitieux de cette politique, s'ajoutent des événements politiques et économiques qui, loin de calmer le jeu, vont continuer d'orienter pour les années à venir l'agenda politique du gouvernement. Ainsi, outre le contexte référendaire de 1995 qui suscite une forte mobilisation des acteurs politiques et de la société en général, il y a lieu de rappeler l'après-référendum et le virage entrepris sous les auspices du gouvernement péquiste de Lucien Bouchard (1996-2001) avec le Sommet sur l'économie et l'emploi, en 1996. Avec le soutien de partenaires syndicaux et patronaux, le gouvernement du Parti québécois se lance alors dans un programme de réduction des dépenses publiques dont le but est d'atteindre le «déficit zéro» pour l'an 2000. Plusieurs services publics, notamment la santé, l'éducation et les services sociaux, en paient le prix fort, alors que le secteur culturel, qui ne représente qu'environ 1 pour cent des dépenses de l'État, est beaucoup moins affecté. Bien au contraire, plusieurs initiatives viseront à mieux soutenir ce secteur en instaurant de nouvelles formes d'aide financière. C'est ainsi qu'est mis sur pied le Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC), en 1997<sup>17</sup>, et la Financière des entreprises culturelles (FIDEC), en 1999<sup>18</sup>.

Une autre «préoccupation» majeure du tournant des années 2000 demeure sans aucun doute le «Montréal culturel», préoccupation attribuable à l'importance de ce secteur pour la métropole et pour l'ensemble du Québec. Elle s'explique aussi par le lobby culturel, de

---

16. Les deux principales mesures mises en place au cours des années 1990 consisteront dans la multiplication des politiques culturelles municipales et dans l'établissement d'ententes de partenariat avec les municipalités et, plus récemment, avec des nations autochtones.

17. Financé par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et la SODEC, il s'agit d'un fonds de capital de risque destiné aux entreprises culturelles (<http://www.ficc.qc.ca/fr/>).

18. Il s'agit d'une société en commandite reposant sur un partenariat mixte (secteur public/secteur privé). Son objectif est de permettre aux entreprises culturelles de poursuivre leur développement sur les marchés internationaux ([http://www.sodec.gouv.qc.ca/outils\\_fidec.php](http://www.sodec.gouv.qc.ca/outils_fidec.php)).

mieux en mieux structuré par Culture Montréal, un organisme créé en 2002 et qui se donne pour mission de promouvoir «la culture comme élément essentiel du développement de Montréal<sup>19</sup>». Le tournant des années 2000 correspond donc au lancement, à Montréal, de grands projets culturels : la Cité du Multimédia<sup>20</sup> (1998), la Cité des arts du cirque (1999), le projet du Quartier des spectacles (2003) dans la foulée du Sommet de Montréal (juin 2002)<sup>21</sup> et, enfin, la Place des festivals (2009).

Les années 2000 sont aussi marquées par l'élection des libéraux de Jean Charest, en 2003, qui défendent un projet de réingénierie de l'État associé à la réduction de sa taille, de son budget et de son rôle. Diverses raisons sont invoquées pour mettre de l'avant une telle réforme, soit la nécessité pour l'État québécois de s'adapter au nouveau contexte socio-économique, tout en poursuivant le contrôle des dépenses publiques amorcé en 1996 autour du «déficit zéro». Les nouvelles orientations proposaient également de réduire les impôts et la dette publique, de s'adapter aux changements démographiques et, enfin, de mettre en place de nouvelles façons d'offrir les services publics.

Par ailleurs, dans le secteur plus spécifique de la culture et des arts, comme le souligne le document *Pourvoir la culture ensemble - cahier de propositions* du ministère de la Culture et des Communications (mai 2005), diverses pistes d'action sont envisagées pour «accroître le mécénat, perfectionner les modalités d'accès au capital financier, encourager le développement de la demande, renforcer le secteur des arts et de la culture [ainsi que] le secteur des industries culturelles, consolider les liens entre l'État, les milieux d'affaires, les milieux locaux et ceux de la culture» (Québec, MCCQ, mai 2005 : 11).

---

19. Voir le site Internet de Culture Montréal, mise à jour régulière, [En ligne], [http://www.culturemontreal.ca/cult\\_mtl/culture.htm](http://www.culturemontreal.ca/cult_mtl/culture.htm), consulté en février 2010.

20. Un secteur (jeux vidéo, logiciels d'animation, effets cinématographiques) qui emploie près de 11 000 personnes en 2008, au sein de quelque 700 entreprises, et qui génère 800 millions de dollars, selon l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ).

21. Mis sur pied après les fusions municipales territoriales au Québec de 2001-2002, ce sommet vise alors à doter la «nouvelle ville» de Montréal d'une vision commune quant à son devenir.

Ainsi, le gouvernement du Québec crée Placements Culture, en 2005, et le Fonds sur le patrimoine culturel du Québec, en 2006. Placements Culture est un programme du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)<sup>22</sup> qui vise à favoriser la croissance des investissements privés et à assurer aux organismes de la culture et des communications, notamment ceux de petite taille, une certaine sécurité financière. Quant au Fonds sur le patrimoine culturel, il a pour but d'accroître les subventions destinées au secteur du patrimoine.

Le projet de décentralisation et de régionalisation des responsabilités du gouvernement se traduit également par la création des Conférences régionales des élus (CRÉ) en 2003, qui, bien que décriées par différents milieux, deviennent les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional pour leur territoire, y compris le développement culturel. Enfin, en conformité avec cette volonté de réévaluer des programmes existants, mais aussi face à des problèmes urgents, diverses études et rapports sont produits concernant notamment la propriété de la langue dans les médias (2003), les médias communautaires et Télé-Québec (2005), les festivals de films à Montréal (2006), le milieu du cinéma québécois (2007) et l'industrie du doublage (2008).

On ne peut clore cette section sur les initiatives «culturelles» des dernières décennies sans traiter de la problématique de «l'internationalisation de la culture», expression désormais consacrée, mais qui a trouvé ses appuis dans les débats récurrents autour de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), négocié entre 1995 et 1997, mais abandonné en 1998. Il en va de même au sujet de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), au cœur des discussions du Sommet des Amériques, à Québec, en novembre 2001, puis à Mar Del Plata, en Argentine, en 2005. Outre le fait d'être âprement critiqués par différents pays et par de nombreux acteurs de la société civile, ces accords suscitent la crainte d'une uniformisation culturelle, d'où l'émergence de débats autour de la diversité culturelle et surtout sur la nécessité d'élaborer «un instrument international comme solution

---

22. Le ministère se voit ajouter la responsabilité de la Condition féminine en avril 2007.

aux menaces que fait peser la mondialisation sur la diversité culturelle» (Atkinson, 2001 : 939).

Promu dès le tournant des années 1990-2000 par le Québec, à travers son ministère de la Culture, et rapidement endossé par le Canada et la France (*idem*; voir également Bernier, mars 2000), cet instrument sera finalement adopté par l'UNESCO en octobre 2005. Depuis, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* a été signée par plus d'une centaine d'États, dont le Canada comme tout premier signataire. Pour sa participation active au cheminement de ce dossier crucial depuis le début, le Québec a gagné «sa place» au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO<sup>23</sup>, perpétuant ainsi cette volonté établie dès les années 1960 d'assurer une présence au sein d'instances internationales.

## 2.5 L'évolution des dépenses culturelles publiques

On ne peut terminer ce survol des actions politiques, gouvernementales et sectorielles dans le domaine de la culture, sans s'attarder à l'évolution des dépenses publiques en ce domaine. D'abord, il convient de souligner que le virage néolibéral, si draconien dans d'autres provinces canadiennes (Gattinger et Saint-Pierre, 2010a et 2010b), semble moins brutal au Québec. C'est du moins ce dont rend compte le graphique 1 présentant l'évolution des dépenses publiques au titre de la culture des cinq provinces canadiennes dont les dépenses en ce domaine totalisent plus de 100 millions de dollars en 2003-2004<sup>24</sup>. Les mesures d'austérité en Ontario et en Alberta ont des répercussions dans le domaine de la culture et sont alors liées aux politiques des gouvernements progressistes-conservateurs de Mike Harris (1995-2002), en Ontario, et de Don Getty (1985-1992), puis de Ralph Klein (1992-2006), en Alberta.

Alors que se font insistantes les pressions exercées par et sur d'autres secteurs névralgiques d'intervention de l'État, comme la santé,

---

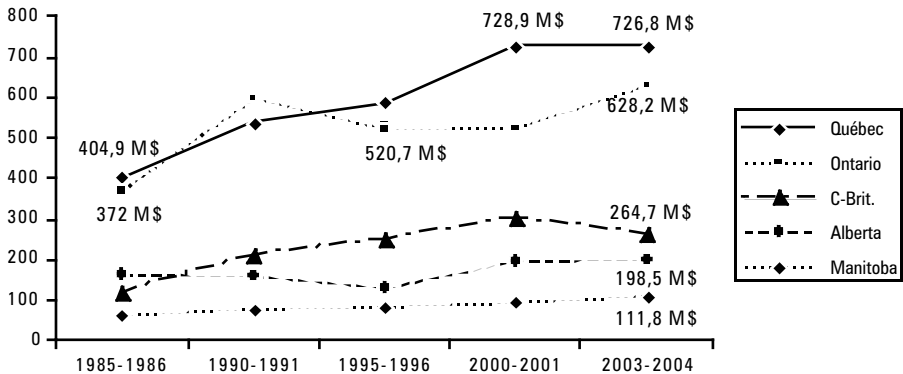
23. Soulignons que seuls des États souverains en sont membres et ont droit de vote et que, par conséquent, le Québec a dû négocier avec le gouvernement fédéral une «certaine» place au sein de cette organisation internationale.

24. À la suite de changements dans sa méthodologie, Statistique Canada recommande de ne pas comparer les données postérieures à 2003-2004 à celles antérieures à cette dernière année.



les services sociaux et l'éducation, les dépenses culturelles publiques de l'administration québécoise passent de 404,9 millions de dollars canadiens en 1985-1986 à 536,4 millions, en 1990-1991, soit un accroissement de plus de 32 pour cent. En 1995-1996, les dépenses au titre de la culture totalisent 586,7 millions de dollars, puis elles grimpent à 728,9 millions en 2000-2001, pour redescendre légèrement à 726,8 millions en 2003-2004. En 2007-2008, selon des données de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, ces dépenses atteignent les 927,6 millions de dollars. Celles du secteur des industries culturelles (édition, enregistrement sonore, cinéma et audiovisuel, radio et télévision) arrivent au quatrième rang, totalisant 178,5 millions de dollars, suivi des arts de la scène (132,9 M\$), alors que les bibliothèques (249,9 M\$) et le patrimoine, les institutions muséales et les archives (180,8 M\$) prédominent (Québec, ISQ/OCCQ, 12 janvier 2010).

GRAPHIQUE 1  
Évolution des dépenses culturelles des Administrations provinciales du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba, en millions de dollars courants (1985-1986, 1990-1991, 1995-1996, 2000-2001, 2003-2004)



Source: Canada, Statistique Canada, «Dépenses totales des administrations provinciales, selon la fonction et la province ou le territoire», 1985-1986, 1990-1991, 1995-1996, 2000-2001, 2003-2004; données statistiques compilées par Alexandre Couture-Gagnon dans le cadre du projet de l'équipe pancanadienne sur les politiques culturelles (Gattinger et Saint-Pierre, 2010a).

Il est donc clair que les dépenses culturelles publiques au Québec ont tendance à croître entre le milieu des années 1980 et le tournant des années 2000. Le débat constitutionnel polarisé qui isole alors le Québec contribue à coaliser des acteurs publics québécois de tous horizons, y compris ceux issus des milieux de la culture et des arts. Puis, les travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (commission Bélanger-Campeau, 1990-1991) soulèvent bien des passions. En plus de ces événements majeurs du tournant des années 1990, il faut rappeler la question du rapatriement des compétences fédérales dans le domaine de la culture, une demande répétée de la ministre du MAC d'alors, Liza Frulla, mais qui sera finalement abandonnée au moment du dépôt de la « première » politique culturelle gouvernementale du Québec, en 1992 (Saint-Pierre, 2003). Tous ces événements concourent à préserver de bonnes relations entre l'État québécois et les milieux culturels.

Bref, non seulement le Québec investit-il massivement dans la culture, comparativement aux autres provinces canadiennes, mais également en est-il du gouvernement fédéral, très présent au Québec comme en Ontario (voir tableau 1 et figure 1). Même si la présence d'institutions fédérales majeures, dont celles rattachées au secteur de la radiodiffusion et de la télévision et à celui des diverses ressources en patrimoine (musées, archives publiques, lieux historiques, etc.), explique en grande partie l'importance des dépenses du fédéral au Québec et en Ontario, on doit souligner d'autres raisons, comme le fait que 62 pour cent de la population canadienne vit dans ces deux provinces et l'importante concentration des organismes, des producteurs et des professionnels de la culture, bénéficiaires majeurs des politiques et des budgets qui leur sont destinés. En 2006, les professionnels de la culture et des communications du Québec représentent près de 26 pour cent des effectifs totaux canadiens, soit 118 755 travailleurs culturels sur 462 533 (Québec, ISQ/OCCQ, 2009 : 91).

Quant aux municipalités québécoises, elles arrivent au troisième rang des dépenses « culturelles » publiques totales (507,3 M\$), mais elles passent quand même du simple au double entre 1996 et 2006 (de 241,4 M\$ à 507,3 M\$). Cette période correspond à celle où le ministère de la Culture du Québec en fait des partenaires de premier plan du développement culturel. En 2007, selon une enquête de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), les villes québécoises consacraient 536 millions de dollars à la culture

TABLEAU 1  
Dépenses publiques au titre de la culture, selon les provinces et le palier de gouvernement, 2006-2007,  
en millions de dollars courants, et par habitant

<b>Province(s) Population (en millions d'habitants)</b>	<b>Maritimes (2,3)</b>	<b>Québec (7,6)</b>	<b>Ontario (12,2)</b>	<b>Manitoba (1,1)</b>	<b>Saskatchewan (0,9)</b>	<b>Alberta (3,3)</b>	<b>Colombie- Britannique (4,1)</b>
Fédéral	242,9	1 251,4	1 358,5	86,2	48,0	196,6	193,2
Province(s)	203,9	797,1	701,8	130,7	116,9	325,5	248,1
Municipalités*	81,4	507,3	1 038,5	56,4	90,0	227,5	380,1
Total (M\$)	528,2	2 555,8	3 098,8	273,3	254,9	749,6	821,4
Par habitant (\$)	231	339	255	238	263	228	200

\*: Les dépenses municipales sont calculées pour l'année de calendrier (2006).

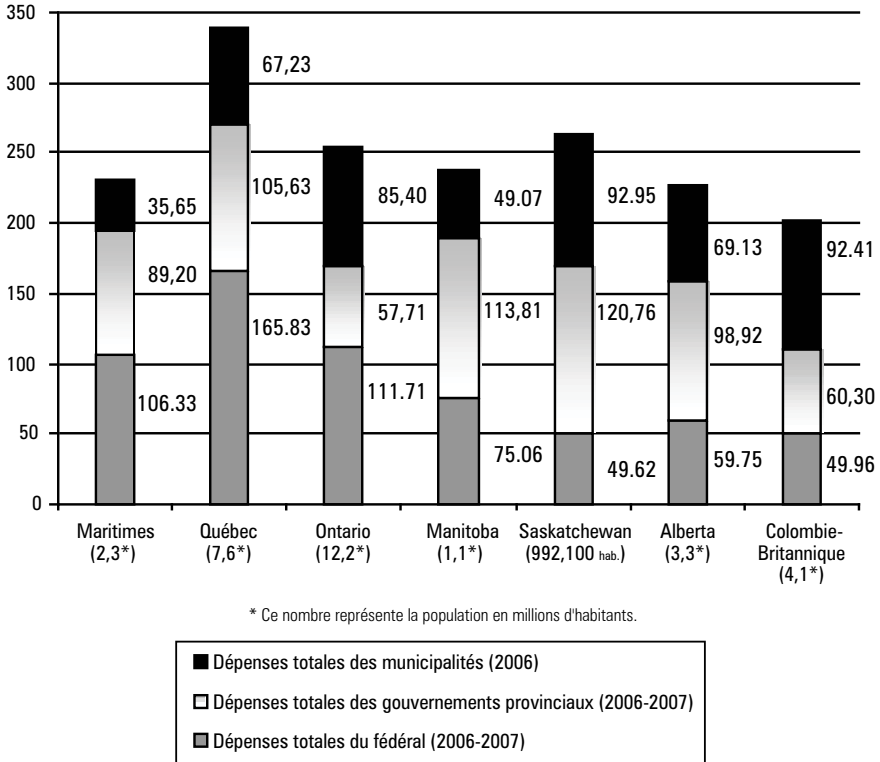
Source: Canada, Statistique Canada (21 juillet 2009).

(50 % aux bibliothèques), dont près de la moitié est allée aux villes de Montréal et de Québec. Alors que «la culture représente 5,1 pour cent des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des municipalités québécoises», avec cependant des variantes selon la taille de la municipalité, ce «sont les municipalités de 25 000 à 99 999 habitants qui affectent la plus grande part (6,5 %) de leur budget de fonctionnement à la culture[,] suivies des municipalités de plus de 400 000 habitants (5,8 %)» (Bernier, décembre 2009: 8).

La transposition des dépenses publiques totales, par habitant, procure cependant une tout autre perception des dépenses de chacun des paliers de gouvernement, selon les provinces canadiennes (voir figure 1), et met en évidence l'importance du soutien accordé encore de nos jours au domaine de la culture au Québec par les trois paliers de gouvernement. Rappelons qu'une grande part des dépenses du gouvernement fédéral au Québec (près de 50 %) est par contre attribuable au seul secteur de la radiodiffusion et télévision, et principalement au réseau francophone de la société d'État CBC/Radio-Canada. Ce secteur accapare à lui seul 619 millions du 1,25 milliard de dollars des dépenses totales du fédéral en 2006-2007, suivi de celles des ressources du patrimoine (312,1 M\$) et du cinéma et de la vidéo (127,3 M\$).

Enfin, pour clore cette section, rappelons quelques événements plus récents, notamment depuis l'élection en 2006 d'un gouvernement conservateur à Ottawa. Dans les mois suivant son élection, le gouvernement Harper a procédé à des coupures de budget dans certains programmes culturels, notamment dans le secteur du cinéma et des tournées d'artistes à l'étranger, ce qui a nécessité une «compensation financière» par le gouvernement québécois pour rétablir un certain équilibre et minimiser les effets néfastes de ces coupures. Après l'annulation et la coupure de plusieurs programmes culturels durant quatre ans, le budget fédéral (2010-2011) laissait cependant poindre un répit, puisque de nouvelles compressions aux institutions culturelles n'étaient alors pas imposées. Ainsi, le Conseil des arts du Canada, l'Office national du film, Téléfilm Canada et Radio-Canada voyaient leur financement stagner ou augmenter légèrement.

FIGURE 1  
Dépenses publiques au titre de la culture, par habitant,  
selon les provinces et le palier de gouvernement, 2006-2007



Sources: Figure élaborée par l'auteure à partir des données de Statistique Canada (21 juillet 2009) et des données sur la population issues du Recensement du Canada de 2006.

### 3. LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC: QUELS DÉFIS, QUELLES PRIORITÉS POUR L'ÉTAT ?

Comme nous l'avons vu, le gouvernement du Québec est intervenu de multiples façons au fil des décennies pour développer la culture en général et les secteurs des arts et des industries culturelles en particulier, conservant en ce domaine une nette prédominance pour une politique de l'offre culturelle. Combinée à plusieurs facteurs sociodémographiques et économiques, cette politique, comme vecteur important du discours identitaire, a contribué à la mise en place d'un

appareillage législatif et réglementaire, d'institutions majeures, de politiques et de programmes publics qui, somme toute, ont produit des résultats des plus enviables si l'on se fie à l'augmentation des biens et services culturels, au développement des pratiques culturelles, à l'explosion culturelle et artistique des dernières décennies et au rayonnement national et international des artistes, des créateurs et de leurs productions. À la fois interventionniste et protectionniste, l'État québécois s'est progressivement démarqué des autres provinces canadiennes en ce qui a trait à l'ampleur, à l'étendue et à la portée de ses actions culturelles publiques (Saint-Pierre, 2010).

Le développement culturel du Québec depuis un demi-siècle témoigne d'une réussite, mais aussi des efforts consentis par les Québécois à travers les différents soutiens publics aux divers secteurs culturels. Leur participation à ces pratiques a entraîné des aménagements et des choix culturels collectifs qui, de leur côté, ont reposé sur une volonté politique et des stratégies publiques. Bien plus, le lien étroit entre la culture et la politique a fait de l'identité québécoise et de la langue française des éléments cruciaux dans cette quête d'une affirmation nationale et politique du Québec, du moins de façon prédominante jusqu'au milieu des années 1990.

Chose certaine, l'analyse des pratiques culturelles des Québécois des dernières décennies tend à démontrer que les besoins de culture sont satisfaits par une offre diversifiée, constituée d'un ensemble d'activités dont l'importance sur les plans économique (emplois et revenus) et social (cohésion, identité, valeurs communes) est loin d'être négligeable<sup>25</sup>. Toutefois, ces mêmes analyses tendent aussi à démontrer que la fréquentation de certaines activités artistiques connaît un plafonnement, alors que les pratiques culturelles subissent des mutations importantes amorcées notamment par les baby-boomers vieillissants, par les jeunes et leurs nouvelles pratiques et par les communautés

---

25. Depuis 1979, et tous les cinq ans, le MCCCf réalise une enquête sur les pratiques culturelles des Québécois, âgés de 15 ans et plus (consulter la section des « Publications » du site Internet du ministère: <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=20>). Les travaux de chercheurs, particulièrement ceux de Rosaire Garon, de Gilles Pronovost et de Jean-Paul Baillargeon, ont apporté des éclairages majeurs en ce domaine depuis les années 1980.

culturelles, particulièrement en plein essor à Montréal<sup>26</sup>. D'ailleurs, les changements des dernières décennies dans le paysage démographique, tout comme ceux issus des transformations des technologies et des communications, constituent des facteurs majeurs de l'évolution de la société et de la culture québécoises; ce qui conduit à poser deux questions fondamentales.

### 3.1 De quelle société québécoise s'agit-il? De quelle culture parlons-nous?

S'agissant de la société québécoise, il faut d'abord retenir qu'elle diffère finalement peu des autres sociétés occidentales puisqu'elle fait face aux mêmes inquiétudes à l'égard des problèmes que posent la mondialisation et la compétitivité des économies, l'intégration des immigrants à la société d'accueil, le vieillissement de sa population, la baisse ou la remise en question des investissements publics dans des secteurs cruciaux, la montée en puissance de ses grandes villes et l'appauvrissement de certaines de ses régions. Ici comme ailleurs, les politiques de l'État-providence, puis celles associées à l'idéologie néolibérale ont dominé et dominent encore le paysage politique selon les tendances et la conjoncture de l'heure. Enfin, comme bien d'autres sociétés, le Québec a procédé dans le passé à des choix de politiques publiques, privilégiant une voie plutôt qu'une autre, comme il sera aussi contraint de le faire à l'avenir. Il s'agira, soit de préserver des acquis sociaux que les Québécois de toutes origines et de toutes appartenances voudront conserver pour les générations actuelles et futures, soit de se donner d'autres priorités, selon les perturbations ou les changements anticipés.

Ainsi en a-t-il été de la Révolution tranquille au Québec qui correspondait à un mouvement vers la modernité, pleinement endossé par le discours politique et social. Au fil des décennies, cependant, la société québécoise s'est diversifiée sur les plans ethnique, géographique et générationnel. La nouvelle réalité sociale du Québec se traduit en termes d'inclusion, de complémentarité, mais aussi en termes d'opposition: Montréal/Québec/régions; Québécois «de souche»/néo-Québécois; francophones/anglophones et allophones; jeunes/

---

26. Sur les pratiques culturelles des francophones /anglophones /allophones de Montréal, voir notamment Dalphond et Audet (2009).

baby-boomers. Cette dynamique sociale des acteurs témoigne d'une culture vivante, en questionnement constant sur son identité et en recherche d'adaptation face au changement.

La culture québécoise des années 2000 n'est plus celle des années 1960 et 1970 qui était intimement liée au nationalisme québécois d'origine canadienne-française. À cette époque, les discours politiques, la chanson et la poésie faisaient alors vibrer bien des cœurs à l'unisson... Cette dynamique permettait d'associer le développement culturel à l'État québécois considéré comme « maître d'œuvre », son protecteur et son soutien face à un environnement anglo-saxon nord-américain, à la fois indifférent et menaçant.

### 3.2 Quels défis pour quelle politique culturelle ?

Il convient de rappeler que les thématiques de la crise et du changement imposées par la mondialisation et omniprésentes dans la sphère publique et les médias ne sont pas si nouvelles. On en trouve diverses manifestations dans le passé, en remontant même jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, crise et changement invitent à explorer de nouvelles avenues.

Mais au-delà d'un essentiel renouvellement pour le Québec, un constat se dégage de diverses études concernant les limites des politiques culturelles<sup>27</sup>. C'est le cas de la viabilité chancelante de certains organismes artistiques ou de certaines industries culturelles, dont la survie est souvent menacée par la diminution des investissements publics ou par la baisse des publics. Il en va de même du faible revenu de nombre de créateurs et d'artistes dont plusieurs peinent à vivre de leur art, ainsi que de la concurrence entre les organismes et les institutions pour conquérir le public face à un marché de plus en plus fragmenté. On pourrait aussi mentionner la compétitivité croissante vécue par les industries culturelles québécoises dans un marché national et mondial en pleine mutation, sans compter toute la question de la *montréalisation* de la culture québécoise. Cela étant dit, il convient de

---

27. Il convient de souligner certaines publications, dont ce vibrant plaidoyer de Simon Brault, président de Culture Montréal : *Le facteur C: l'avenir passe par la culture* (2009). On peut ajouter à ce type de réflexions, celles réalisées au sein même du MCCCCF (voir Grandmont, 2009 ; Dalphond, 2008 ; Blackburn, dir., 2007).



retenir cinq grands défis liés au devenir de la culture et des politiques culturelles du Québec.

**3.2.1** *Le défi de la diversité culturelle dans le respect des valeurs fondamentales et de la langue publique commune de la société d'accueil*

Les défis que posent depuis quelques décennies les changements démographiques et l'immigration à la société québécoise demeurent centraux parce qu'ils tendent vers une plus grande diversité culturelle qui interpelle les institutions publiques dans leurs stratégies d'intégration des nouveaux arrivants. L'ouverture à la diversité culturelle doit nécessairement reposer sur l'assurance du maintien et de l'affirmation d'une identité québécoise qui repose sur un certain nombre de valeurs fondamentales (liberté et démocratie, égalité des sexes, laïcité dans l'espace public, droit des femmes...) et sur une langue publique commune: le français.

Le français connaît non seulement un recul important au Canada, mais aussi au Québec – particulièrement sur l'île de Montréal<sup>28</sup> –, là où la loi 101 doit pourtant le protéger. La langue française constituant un trait fondamental et distinctif de la culture québécoise, il revient à l'État québécois d'exercer une plus grande vigilance en ce domaine. Celui-ci dispose à cet égard de différents outils et organismes de protection créés depuis les années 1970: la Charte, l'Office québécois de la langue française, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, les centres de formation pour nouveaux immigrants.

Quant à la laïcité dans les institutions publiques québécoise et en rapport avec le concept d'«accommodements raisonnables», elle a fait l'objet de vives discussions lors des audiences de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, mieux connue sous le nom de commission Bouchard-Taylor (2007-2008). Ce débat aura permis de soulever sur la place

---

28. Le nombre de personnes dont le français est la langue maternelle est passé sous la barre des 50 pour cent sur l'île de Montréal en 2006, alors que le français a connu un «recul historique au Québec» et important au Canada: entre 1971 et 2006, la part de la population canadienne parlant surtout le français à la maison est passée de 26 à 21 pour cent (Recensement du Canada, 2006).

publique des questions fondamentales auxquelles sont confrontées nombre de sociétés de nos jours.

### 3.2.2 *Le défi de l'élaboration d'une vision à long terme, réaliste, de la politique culturelle*

Un constat découle de ce survol historique des politiques culturelles: depuis les années 1960, les pouvoirs publics, les intervenants du milieu culturel et l'opinion publique en général ont fait montre d'une volonté affirmée de proposer une vision du développement culturel du Québec.

En comparaison avec les années 1960, la culture québécoise repose de nos jours sur des assises beaucoup plus solides, en raison du développement de ses institutions et de ses organismes culturels. Elle a pu s'affirmer grâce à ses artistes, ses écrivains et l'ensemble de ses créateurs, appuyés en cela par des industries culturelles nationales. Mais il ne faut pas oublier pour autant la création de différents leviers mis en place au fil des décennies: ils relèvent de la législation, de la réglementation, des interventions directes et indirectes (subventions, garanties de prêt et crédits d'impôt, etc.) ainsi que de partenariats et de délégation de responsabilités aux municipalités, etc. Bien sûr, on peut discuter certaines priorités d'action à différentes époques, comme on peut observer la fragilisation croissante de certaines des assises de la politique culturelle du Québec au fil des décennies, notamment la *Charte de la langue française*, parce que soumises à des pressions croissantes s'exerçant sur et par les gouvernements et la société québécoise en général.

Le défi pour l'État québécois est d'insuffler une réflexion globale sur le système culturel actuel afin de proposer un nouveau cadre pour la politique culturelle du Québec, compte tenu des enjeux qui confrontent le Québec d'aujourd'hui. Parmi ceux-ci, il faut mentionner celui de la relève dans les institutions culturelles publiques et les entreprises culturelles, celui de la transformation des modes de consommation de la culture et la question de l'équité entre les secteurs culturels face à un soutien public qui est remis en cause. La *Politique culturelle du Québec* aura bientôt 20 ans, sans qu'elle n'ait jamais fait l'objet d'une évaluation globale.

Depuis sa mise en œuvre, différentes politiques sectorielles ont été adoptées: la diffusion des arts de la scène (1996), la lecture et le livre (1998), les musées (2000), le cinéma (2002). On a assisté à la consolidation de l'appareil institutionnel avec la création du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Des ententes de développement culturel et des politiques culturelles municipales se sont multipliées. Ce sont là des résultats tangibles. Mais y a-t-il eu des ratés ou des lacunes? Y a-t-il place à des améliorations? Ces interrogations justifient la pertinence d'une évaluation de la Politique culturelle. Non seulement parce qu'il faut rendre des comptes aux citoyens au sujet des investissements publics consentis par l'entremise de leurs impôts, mais aussi parce que cela laisse place à des réajustements, à des correctifs et à la définition de nouvelles priorités à long terme, ce qui permet d'actualiser cette politique et de contribuer à l'élaboration d'un nouveau cadre d'intervention.

Une politique culturelle renouvelée<sup>29</sup> tiendrait assurément compte des débats publics qui ont cours au Québec, mais aussi au sein des instances supranationales et internationales. Une actualisation de ce cadre miserait sans doute sur le renforcement des liens avec l'éducation, les sciences, la communication, le développement économique et l'environnement, sans oublier l'impact d'Internet. Ce nouveau cadre d'intervention contribuerait à définir pour les années à venir les besoins en matière de législation, de formation à la gestion culturelle et de financement public. On pourrait, de plus, y définir de nouvelles orientations pour les politiques culturelles sectorielles, notamment le droit d'auteur, les industries culturelles et les nouvelles technologies. Ce cadre serait ainsi un instrument essentiel dans la prise de décisions par le politique et dans leur mise en œuvre par les agents des institutions publiques et les autres intervenants «culturels».

---

29. Il s'agit aussi d'un des thèmes centraux du *Colloque international sur les tendances et défis des politiques culturelles dans les pays occidentaux*, organisé conjointement en 2008 par la Chaire Fernand-Dumont sur la culture de l'INRS et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (voir Audet et Saint-Pierre, 2009).

### 3.2.3 *Le défi de la reconnaissance internationale de Montréal comme métropole culturelle, mais aussi d'une reconnaissance au Québec même*

Un aspect abordé dans ce chapitre est l'intérêt qu'ont porté les gouvernements du Québec successifs envers Montréal, notamment en y multipliant les grands projets culturels depuis les années 1990, lesquels ont commandé des engagements et des soutiens publics majeurs. Nul ne niera le rôle central de Montréal dans la production et la diffusion de la culture québécoise, même si cette réalité n'est pas toujours reconnue en région. À l'inverse, les régions ne doivent pas être considérées comme un simple réceptacle pour la culture québécoise *montréalisée*. Montréal, Québec et les autres régions ont leurs spécificités et leurs besoins culturels propres. Mais il faut reconnaître à Montréal son rôle de « métropole culturelle francophone des Amériques<sup>30</sup> », en même temps qu'une ville où s'exprime la diversité culturelle.

En somme, la reconnaissance internationale de Montréal comme métropole culturelle demeure un incontournable, mais cette reconnaissance doit se faire en concertation et avec l'appui à la fois des Montréalais et des Québécois des autres régions, deux « univers culturels » qui demeurent intimement liés, mais combien distincts aussi.

### 3.2.4 *Le défi du développement culturel sur l'ensemble du territoire, tout en réitérant l'importance des municipalités locales et régionales en ce domaine*

Malgré des progrès importants au fil des décennies, le développement culturel et artistique sur le territoire québécois demeure inégal d'une région à l'autre et d'une ville à l'autre. Diverses mesures adoptées par le ministère depuis les années 1990 ont contribué à accroître et à développer des activités et des organismes culturels dans tout le Québec et à atténuer des disparités, sans toutefois les éliminer. Parmi ces mesures, il faut citer les ententes de développement culturel entre le ministère de la Culture et les municipalités (locales et régionales), les ententes avec des communautés autochtones ainsi que des ententes spécifiques. Conclues entre des Conférences régionales des élus (CRÉ), le ministère ou des organismes gouvernementaux (SODEC et

---

30. Pour de vibrants plaidoyers, consulter Culture Montréal, [En ligne], <http://www.culturemontreal.ca>.

CALQ par exemple), ces ententes spécifiques portent sur des objets fort variés: bibliothèques publiques, relève artistique, tourisme culturel, patrimoine bâti, médias communautaires et autochtones, exclusion culturelle, etc.<sup>31</sup>.

Depuis l'adoption de la *Politique culturelle du Québec* de 1992 qui faisait des municipalités québécoises des partenaires de premier plan, la culture est devenue de plus en plus à l'ordre du jour pour les administrations locales et leurs élus. Même si l'un des grands défis, à ce chapitre, demeure la pérennité des décisions, des engagements et des projets culturels, il est évident que des sensibilités envers la « chose culturelle » et des volontés politiques se sont raffermies. Ces changements sont dus au déploiement d'outils en appui, y compris les politiques culturelles municipales, les ententes de développement culturel, les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme révisés ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). De tels changements doivent aussi beaucoup aux groupes de citoyens qui revendiquent, promeuvent et défendent des projets culturels. Il en va de même des réseaux tels « Les Arts et la Ville » et le « Réseau des villes créatives », lesquels se donnent une mission de formation auprès des élus et des administrateurs publics et aussi des autres intervenants locaux du domaine de la culture.

On peut donc constater que les défis du développement culturel au Québec se posent aussi à l'échelon local, par définition le plus près des besoins des citoyens. À ce titre, les grandes villes comme les plus petites municipalités sont appelées à relever le défi de rendre la culture accessible à tous les Québécois.

### 3.2.5 *Le défi de rattacher la culture à une perspective de développement durable*

Ce tour d'horizon ne serait pas complet sans poser la question des rapports entre la culture et le développement durable. Défini par Gro Harlem Brundtland, présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies (*Notre avenir à tous*, 1987), le développement durable s'inscrit dans une démarche globale qui tend à répondre aux besoins présents des personnes et des

---

31. Consulter le site Internet du MCCCCF, [En ligne], <http://www.mcccfc.gouv.qc.ca/index.php?id=1800>.

sociétés, sans compromettre pour autant les capacités des générations futures à répondre aux leurs.

La culture dans le développement durable ne consiste pas uniquement à utiliser des artistes pour défendre les dernières grandes rivières sauvages ou pour faire prendre conscience des effets néfastes du changement climatique. Cela ne consiste pas seulement à adopter de nouvelles pratiques responsables émergeant d'une architecture écologique dans la construction de lieux et de bâtiments destinés à la culture et aux arts, une architecture efficace du point de vue de l'utilisation de l'énergie, ni de miser uniquement sur des pratiques et des comportements écoresponsables des industries culturelles. Ces initiatives, si importantes soient-elles, ne doivent pas masquer le fait que le rôle de la culture dans le développement durable consiste d'abord à inclure une perspective culturelle dans toutes les politiques publiques.

Comme l'affirmait la Conférence de Stockholm en 1998: «La politique culturelle, étant l'une des principales composantes d'une politique de développement endogène et durable, devrait être mise en œuvre en coordination avec d'autres domaines sociaux dans une approche intégrée. Toute politique pour le développement doit être profondément sensible à la culture elle-même» (UNESCO, 1998). L'appel à promouvoir le développement durable a été réitéré en 2002 par les Nations Unies, lors du Sommet mondial de Johannesburg. Il exhortait alors les nations de la planète à hâter leurs efforts de mise en œuvre du développement durable. C'est en 2006 que le Québec adoptait sa *Loi sur le développement durable*, créant ainsi «un nouveau cadre de responsabilisation pour tous les ministères et pour des organismes du gouvernement en faveur du développement durable<sup>32</sup>». Elle a été suivie, en décembre 2007, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, intitulée *Un projet de société pour le Québec*.

Depuis, près de 150 ministères, organismes et sociétés d'État, dont le MCCCFC, la SODEC et le CALQ, ont été appelés à élaborer

---

32. Extrait tiré du site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2002, «La Loi sur le développement durable», [En ligne], <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>, consulté en mars 2010.

et à mettre en œuvre leur plan d'action de développement durable<sup>33</sup>. De leur côté, des villes comme Montréal et Québec élaboraient leur premier plan stratégique de développement durable en 2005<sup>34</sup>. Le mouvement est donc bel et bien amorcé. Cependant, au-delà de promouvoir le développement durable, le défi consiste, pour le ministère de la Culture, les sociétés d'État et les municipalités, à assurer un leadership pour permettre à la culture d'être au cœur de toutes politiques publiques nationales et locales.

## BIBLIOGRAPHIE

- Atkinson, Dave (2001). «De l'exception à la diversité culturelle. Un enjeu au cœur d'une bataille planétaire», *Annuaire français de relations internationales*, vol. II, [En ligne], <http://www.afri-ct.org/AFRI-volume-II-2001>, consulté en décembre 2009.
- Audet, Claudine, et Diane Saint-Pierre (dir.) (2009). *Tendances et défis des politiques culturelles: Analyses et témoignages*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (Coll. «Chaire Fernand-Dumont sur la culture»).
- Bastien, Hervé (2004). «Malraux et le Québec: au service du Général», dans C.-L. Foulon (dir.), *André Malraux et le rayonnement culturel de la France*, Saint-Quentin-en-Yvelines, Éditions Complexe (Coll. «Histoire culturelle»), p. 191-200.
- Bernier, Ivan (mars 2000). *Mondialisation de l'économie et diversité culturelle: Les enjeux pour le Québec. Document de réflexion*. Document préparé pour la Commission de la culture, Assemblée nationale du Québec, [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/archives-36leg1se/eng/Publications/rapports/ccdocument1.html#22-Intervention>, consulté le 10 mars 2010.
- Bernier, Serge (décembre 2009). «Les dépenses culturelles des municipalités en 2007», dans *Statistiques en bref*, n° 55, Observatoire de la culture et des communications du Québec, [En ligne], [http://www.ledevoir.com/documents/pdf/stat\\_culture.pdf](http://www.ledevoir.com/documents/pdf/stat_culture.pdf), consulté en février 2010.
- Black, Edwin R., et Alan C. Cairns (1966). «A Different Perspective on Canadian Federalism», *Administration publique du Canada*, vol. 9, p. 27-44.

---

33. Pour des exemples précis d'actions et de projets, consulter les plans d'action (2009-2013) de chacun de ces organismes, [En ligne]: <http://www.mcccfc.gouv.qc.ca/index.php?id=4212>; [http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/politiques/developpement\\_durable.pdf](http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/politiques/developpement_durable.pdf); [http://www.sodec.gouv.qc.ca/documents/publications/plan\\_daction\\_sodec\\_dev\\_durable.pdf](http://www.sodec.gouv.qc.ca/documents/publications/plan_daction_sodec_dev_durable.pdf), consultés en mars 2010.

34. S'inscrivant ainsi dans un courant très présent en Europe depuis le début des années 2000 avec l'Agenda 21 local (voir: <http://www.agenda21france.org/initiatives/europe.html>).

- Blackburn, Josée (dir.) (2007). *Recueil de textes. Séminaire sur l'avenir de la culture et des communications. Musée des Beaux-arts du Québec, 13 juin 2007*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Direction du lectorat, de la recherche et des politiques.
- Boissonnault, Charles-Marie (1971). «La politique culturelle du Québec 1867-1960», Travail d'étudiant, Université de Montréal, Département de science politique. Manuscrit transmis à l'auteure par le professeur Iain Gow.
- Brault, Simon (2009). *Le facteur C. L'avenir passe par la culture*, Montréal, Les Éditions Voix parallèles.
- Brouillet, Eugénie (2005). *La négation de la nation. L'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Canada, Statistique Canada (21 juillet 2009). «Tableau 8 : Dépenses totales de l'administration fédérale au titre de la culture, selon la fonction et la province ou le territoire, 2006-2007», [En ligne], <http://www.statcan.gc.ca/pub/87f0001x/2009001/t005-fra.htm>, consulté le 10 mars 2010.
- Canada, Statistique Canada (2010). *Recensement du Canada 2006*, «Profil des communautés de 2006 : Résultats pour Montréal», Dernière date de modification : 5 février 2010, [En ligne], <http://www12.statcan.gc.ca/>, consulté en mars 2010.
- Dalphond, Claude-Edgar (2008). *Le système culturel québécois en perspective*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Direction du lectorat et des politiques. Document disponible, [En ligne], <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/RapportCEDalphond.pdf>, consulté en septembre 2009.
- Dalphond, Claude-Edgar, et Claudine Audet (2009). «Les pratiques culturelles dans la région de Montréal», dans R. Garon et M.-C. Lapointe, *Enquête sur les pratiques culturelles au Québec*, 6<sup>e</sup> édition, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, p. 335-376. Document disponible, [En ligne], <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/>, consulté en mars 2010.
- David, Athanase (2010). *Propos sur la culture*. Recueil de textes colligés et présentés par Fernand Harvey, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Fournier, Pierre, Yves Bélanger et Claude Painchaud (1978). *Le Parti québécois : politiques économiques et nature de classe*. Document disponible, [En ligne], [http://classiques.uqac.ca/contemporains/fournier\\_pierre/PQ\\_pol\\_econo\\_nature\\_de\\_classe/PQ\\_pol\\_econo\\_de\\_classe.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/fournier_pierre/PQ_pol_econo_nature_de_classe/PQ_pol_econo_de_classe.pdf), consulté le 15 mai 2008.
- Frégault, Guy (1976). *Chroniques des années perdues*, Montréal, Leméac.
- Gattinger, Monica, et Diane Saint-Pierre (dir.) (2010a : à paraître). *Les politiques culturelles et l'administration «culturelle» publique des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (Coll. «Gouvernance et gestion publique»).



## 9. La politique culturelle du Québec: bilan et défis

- Gattinger, Monica, et Diane Saint-Pierre (2010b: à paraître). «The “Neoliberal Turn” in Provincial Cultural Policy and Administration in Québec and Ontario: The Emergence of “Quasi-Neoliberal” Approaches», dans *Canadian Journal of Communications*.
- Grandmont, Gérald (2009). «Réflexions sur les enjeux et défis des politiques culturelles publiques», dans C. Audet et D. Saint-Pierre (dir.), *Tendances et défis des politiques culturelles: Analyses et témoignages*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (Coll. «Chaire Fernand-Dumont sur la culture»), p. 21-34.
- Handler, Richard (1988). *Nationalism and the Politics of Culture in Québec*, Madison, Wisconsin, University of Wisconsin Press.
- Harvey, Fernand (2003). «La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936», *Cahier des dix*, n° 57 (décembre), p. 31-83.
- Harvey, Fernand (2008). «Les relations culturelles entre la France et le Canada (1760-1960)», dans P.-A. Linteau et S. Joyal, *France-Canada-Québec. 400 ans de relations particulières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 95-126.
- Lapalme, Georges-Émile (1971, 1973). *Mémoires*, tome 2: *Le vent de l'oubli* (1971), tome 3: *Le paradis du pouvoir* (1973), Montréal, Leméac.
- Lapointe, Andrée (1993). *L'incidence des politiques culturelles sur le développement des Musées nationaux Canada-Québec depuis 1950*, Québec, Université Laval, thèse de doctorat en histoire, septembre.
- Leclerc, Jacques (2010). «Québec: La question démographique», dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, mise à jour régulière: 11 avril 2010, [En ligne], <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/quebecdemo.htm>, consulté en avril 2010.
- Office québécois de la langue française (OQLF) (mars 2008). *Rapport sur la situation linguistique au Québec, 2002-2007*, Montréal, Office québécois de la langue française, [En ligne], [http://www.olf.gouv.qc.ca/etudes/rapport\\_complet.pdf](http://www.olf.gouv.qc.ca/etudes/rapport_complet.pdf), consulté en mars 2010.
- Paquin, Stéphane (dir.), avec la collaboration de Louise Beaudoin, Robert Comeau et Guy Lachapelle (2006). *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (Coll. «Prisme»).
- Poirrier, Philippe (2004). «La notion de politique culturelle en France», dans C.-L. Foulon (dir.), *André Malraux et le rayonnement culturel de la France*, Saint-Quentin-en-Yvelines, Éditions Complexe (Coll. «Histoire culturelle»), p. 303-314.
- Poirier, Christian (2007). «Clergé et patrimoine cinématographique québécois: les prêtres Albert Tessier et Maurice Proulx», dans *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, [En ligne], <http://www.ameriquefrancaise.org/fr/>, consulté en mars 2010.
- Québec, Institut de la statistique du Québec (ISQ). Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) (2009), *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec. Édition 2009*, Québec, Gouvernement du Québec.

- Québec, Institut de la statistique du Québec (ISQ). Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) (12 janvier 2010). « Enquête sur les dépenses de l'Administration publique québécoise au titre de la culture », Tableau 1: « Dépenses de l'Administration publique québécoise au titre de la culture, 1985-1986 à 2007-2008 »; « Tableau 3: Dépenses internes et externes de l'Administration publique québécoise au titre de la culture selon le domaine et la catégorie de dépenses, Québec, 2007-2008 », [En ligne], [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture\\_comnc/index.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture_comnc/index.htm), consulté le 15 février 2010.
- Québec, Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) (mai 2005). *Pouvoir la culture ensemble – cahier de propositions*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, [En ligne], <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/publications/pouvoir-la-culture-ensemble.pdf>, consulté en mars 2010.
- Québec, Ministère des Affaires culturelles (MAC) (1965). *Livre blanc de la culture*, présenté par Pierre Laporte, Québec, Gouvernement du Québec, 1965 [mais publié plus d'une décennie plus tard dans Québec, MAC, 1976].
- Québec, Ministère des Affaires culturelles (MAC) (1970). *Rapport annuel 1969-1970*, Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- Québec, Ministère des Affaires culturelles (MAC) (1975). *Rapport annuel 1974-1975*, Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- Québec, Ministère des Affaires culturelles (MAC) (1976). *Pour l'évolution de la politique culturelle du Québec. Document de travail* (Livre vert de Jean-Paul L'Allier), Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- Québec, Ministère d'État au Développement culturel (MDC) (1978). *La politique québécoise du développement culturel* (Livre blanc de Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel), Québec, Éditeur officiel du Québec, 2 volumes.
- Québec, SAIC (1999). *Le statut politique et constitutionnel du Québec. Historique et évolution*, Québec, Gouvernement du Québec, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif.
- Saint-Pierre, Diane (2003). *La Politique culturelle du Québec: continuité ou changement? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Québec, Presses de l'Université Laval (Coll. « Management public et gouvernance »).
- Saint-Pierre, Diane (2004). « Les politiques culturelles du Québec », dans R. Bernier (dir.), *L'État québécois à l'aube du millénaire*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec (PUQ), p. 231-259.
- Saint-Pierre, Diane (2007). « Politiques culturelles et patrimoines au Québec et au Canada », Numéro thématique: « Politique culturelle et patrimoines. Vieille Europe et Nouveaux mondes » pour la revue *Culture et Musées, Revue internationale – Muséologie et recherches sur la culture* (France), Philippe Poirrier (dir.), n° 9 (juin), p. 121-140.
- Saint-Pierre, Diane (2008). « Identité et patrimoine... deux notions au cœur des interventions patrimoniales publiques du Québec et du Canada », dans J.-C. Némery, M. Rautenberg et F. Thuriot (dir.), *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, mars, p. 115-124.

## 9. La politique culturelle du Québec: bilan et défis

- Saint-Pierre, Diane (2010: à paraître). «Le Québec et ses politiques culturelles: De l'affirmation nationale à la promotion d'une culture distincte et créative», dans M. Gattinger et D. Saint-Pierre (dir.), *Les politiques culturelles et l'administration «culturelle» publique des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (Coll. «Gouvernance et gestion publique»).
- Saint-Pierre, Diane, et Fabrice Thuriot (2006). «Culture: une comparaison France-Québec», *Pouvoirs locaux. Les Cahiers de la décentralisation* (France), 68, 1 février, p. 143-153.
- UNESCO (1998). «Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement», [En ligne], <http://portal.unesco.org/culture/fr/>, consulté en mars 2010.